

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de BOUZY

dossier n° DP05107925S0007

date de dépôt: 31/03/2025

date d'affichage en mairie du dépôt : 03/04/2025

demandeur: EARL le Rouge et le Noir, représentée
par Monsieur SAINZ Jean-François

pour : isolation thermique par l'extérieur,
remplacement de la véranda, agrandissement de 2
baies

adresse terrain: 28 Rue Ernest Irroy 51150 Bouzy

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BOUZY

Le maire de BOUZY

Vu la déclaration préalable présentée le 31/03/2025, par l'EARL le Rouge et le Noir représentée par Monsieur SAINZ Jean-François, 8 Rue Gambetta 51150 Bouzy ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le projet d'isolation thermique par l'extérieur, remplacement de la véranda, agrandissement de 2 baies ;
- Située 28 Rue Ernest Irroy 51150 Bouzy ;

Vu le code de l'urbanisme ;

En application de l'article L.174-1 du code de l'urbanisme, la caducité du POS a pour conséquence de rendre applicable le RNU ;

Vu le Règlement National d'Urbanisme ;

Vu l'avis conforme du préfet en application de l'article L.422-5 du code de l'urbanisme en date du 09/04/2025 ;

Vu l'avis **favorable** du maire représentée par l'adjoint au maire en date du 01/04/2025 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à BOUZY, le 16/04/2025

Pour le maire,

LAHAYE Benoit

